

Notre compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2020

1. Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Notre commentaire :

Le règlement intérieur qui nous a été proposé est sans surprise car il reprend les principales dispositions du CGCT. Cependant nous avons fait deux remarques :

- nous avons demandé que chaque conseiller municipal et notamment les élus de l'opposition, puissent demander la mise à l'ordre du jour d'un point particulier, en respectant bien un délai à convenir et bien entendu dans la mesure où ce point est dans l'intérêt de la commune. Bien que cette disposition ne soit pas prévue dans le CGCT, notre demande s'appuie sur un arrêt du Conseil d'État du 28 septembre 2017 qui considère cette demande comme légitime.

- dans un deuxième temps nous avons fait remarquer que sur le site officiel de la Mairie figure la composition de toutes les commissions communales avec chacune un vice-président laissant ainsi penser que toutes se sont réunies. C'est inexact. En effet, certaines d'entre elles n'ont pas eu de réunion et c'est précisément lors de cette première réunion que se décide la vice-présidence comme le stipule clairement [l'article L2121-22 du CGCT](#).

Validé avec les demandes ci-dessus

3. ENGAGEMENT DE MISE EN CONFORMITE DU PALAIS DE LA RAYMONDIE

Comme nous l'avons indiqué dans le précédent compte-rendu, la mise en conformité du Palais de la Raymondie pour l'accueil du public est une obligation rappelée et exigée par les services préfectoraux dans un récent courrier reçu par la Mairie. Et même si des travaux ont déjà été effectués, la Mairie doit s'engager sur des opérations plus importantes suivant un calendrier vu avec les services de l'État.

Le conseil municipal valide le lancement d'une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour évaluer le programme d'ensemble.

4. DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL VALLEE DE LA DORDOGNE

Par un arrêté préfectoral pris conjointement par la Préfecture du Lot et la Préfecture de la Dordogne en date du 23 décembre 2019, il a été acté le projet de fusion des Syndicats d'eau potable de la Région de Martel, de la Moyenne Vallée de la Dordogne, des Eaux du Doux et du Blagour à compter du 01.01.2021.

Le conseil municipal désigne

Délégué titulaire :

- **Michel Levet**

Délégué suppléant :

- **Christophe GUINOT**

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Personnel communal :**

Départ de Mme Maryse Barre

Départ en retraite en fin d'année de Monsieur Blanco

- **Début des travaux** sur l'église de Murel avec subvention de la DRAC

- Les travaux de toiture de la Raymondie se terminent

- **Fontanelle** : la fin des travaux de l'aire de jeux devrait intervenir le 15 décembre

- **Les travaux du bureau du maire** déménagés au 1^{er} étage sont terminés, ceux local du syndicat des eaux le seront fin de semaine 49

- La mise en place de **illuminations de Noël** sont en cours. La mairie a fait le choix d'une prestation pose et location auprès d'une entreprise de Figeac pour un **coût de 3 000€**

- Le **marché aux truffes** est reconduit avec les règles de distanciation en vigueur

- **Madeleine Caire constate que nous arrivons en fin d'année et que nous n'avons toujours rien sur l'avenir de la cuisine de l'EHPAD :**

Réponse de la mairie : L'étude sur le gaspillage alimentaire demandée par le Département a été faite mais ne permet pas de conclure sur le maillage des cuisines. Le Département a décidé de relancer un complément d'étude... et un rapport est prévu en fin d'année...

Notre commentaire :

Nous avons demandé à pouvoir consulter cette étude, on nous a répondu qu'elle était confidentielle. Nous avons tenu à préciser que d'études en études et en tergiversations diverses, ce dossier traîne depuis dix ans. Difficile de comprendre que pour valider une cuisine au sein de l'EHPAD de Martel il faille autant de réflexion et d'études !

Comme nous l'avons souvent rappelé, l'optimisation des coûts d'une cuisine à l'EHPAD de Martel passe par une mutualisation la plus large possible de la distribution de repas sur la commune (écoles et collège notamment). Et sur la question du gaspillage alimentaire ...

Bientôt une étude sur le gaspillage en études sur le gaspillage alimentaire ?